

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 11 JANVIER 2016

Etaient présents : Mmes et Mrs Emmanuel REY, Sylviane BONNOT, Jean Pierre BERTRAND, Pierre LAPRAY, Pierre-Louis PANAY, Vincent DUMOUX, Marie-Claire BERTHIER, David BORDES, Anne-Elisabeth BRUN, Françoise BUCHILLET, Nathalie BUCHILLET, Marie-Christine CHEMARIN, Eric LE MEVEL, Fabrice PLANCHON, Marie-Claude RENAUD et Mickaël SARRAZIN

Etait excusé : M. Jean-Louis PAILLARD qui a donné pouvoir à M. Pierre-Louis PANAY

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 11 janvier 2016 à 20 heures 30 sous la présidence de M. Emmanuel REY, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Secrétaire : Mme Anne-Elisabeth BRUN

### Election du Maire

Mme Sylviane BONNOT, la plus âgée des membres du conseil municipal, a pris la présidence.

Un bureau doit être constitué ; trois assesseurs sont désignés : Mme Marie-Claude RENAUD, Mrs David BORDES et Pierre LAPRAY

Mme BONNOT invite le conseil municipal à procéder à l'élection au scrutin secret :

M. Emmanuel REY est candidat

sur dix-sept bulletins :

- M. Emmanuel REY : quinze voix

- deux bulletins nuls

M. Emmanuel REY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.

M. Emmanuel REY et Mme Sylviane BONNOT sont Maires délégués respectivement de MARIZY et de LE ROUSSET.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Emmanuel REY, à l'élection des adjoints.

### Détermination du nombre des adjoints

Le Maire expose au conseil municipal que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit pour la commune cinq au maximum.

Le conseil municipal vote à bulletin secret :

sur dix-sept bulletins :

- cinq adjoints : dix-sept voix

Le conseil municipal décide la création de cinq postes d'adjoints.

### Election des adjoints

*Election du 1er adjoint*

Mme Sylviane BONNOT est candidate

sur dix-sept bulletins :

- Mme Sylviane BONNOT : seize voix
  - un bulletin nul
- Mme Sylviane BONNOT est proclamée 1ère adjointe

*Election du 2ème adjoint*

- M. Jean-Pierre BERTRAND est candidat sur dix-sept bulletins :
- M. Jean-Pierre BERTRAND : quinze voix
  - deux bulletins nuls
- M. Jean-Pierre BERTRAND est proclamé 2ème adjoint

*Election du 3ème adjoint*

- M. Pierre LAPRAY est candidat sur dix-sept bulletins :
- M. Pierre LAPRAY : quinze voix
  - deux bulletins nuls
- M. Pierre LAPRAY est proclamé 3ème adjoint

*Election du 4ème adjoint*

- M. Pierre Louis PANAY est candidat sur dix-sept bulletins :
- M. Pierre Louis PANAY : seize voix
  - un bulletin nul
- M. Pierre Louis PANAY est proclamé 4ème adjoint.

*Election du 5ème adjoint*

- M. Vincent DUMOUX est candidat sur dix-sept bulletins :
- M. Vincent DUMOUX : quinze voix
  - deux bulletins nuls
- M. Vincent DUMOUX est proclamé 5ème adjoint.

Indemnités Maire et adjoints

Le Maire expose au conseil municipal que les indemnités de fonction du Maire et des adjoints sont fixés par un pourcentage en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit l'indice 1015 :

- le Maire : taux maximal 31 % (indemnité fixée par la loi pour les communes de moins de 1 000 habitants, le taux ne peut être minoré)
- le premier adjoint et Maire délégué : 17 %
- les adjoints : taux maximal 6,6 % (taux commune de moins de 500 habitants, les adjoints restent au même taux que précédemment)

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de fixer les indemnités aux taux ci-dessus.

Election des délégués aux syndicats

*Communauté de Communes Entre la Grosne et le Mont Saint Vincent*

Le Maire informe le conseil municipal que l'arrêté de M. le Préfet de Saône et Loire a fixé, pour la commune de MARIZY, trois membres titulaires. Compte tenu de la population de la commune inférieure à 1 000 habitants, les délégués sont désignés suivant l'ordre du tableau du conseil municipal soit le Maire et le premier et deuxième adjoint. Emmanuel REY, Sylviane BONNOT et Jean-Pierre BERTRAND seront donc les membres du conseil communautaire.

*Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Arconce*

sur dix-sept bulletins :

- Titulaires : M. Pierre Louis PANAY : seize voix  
M. Vincent DUMOUX : seize voix
- Suppléants : Mme Marie-Claude RENAUD : seize voix  
Mme Nathalie BUCHILLET : seize voix

*SYDESL*

sur dix-sept bulletins :

- Titulaires : M. Pierre LAPRAY : seize voix  
M. Jean-Pierre BERTRAND : seize voix
- Suppléant : M. Fabrice PLANCHON : seize voix

*Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (S.M.A.A.A.)*

sur dix-sept bulletins :

- Titulaire : M. Vincent DUMOUX : seize voix
- Suppléant : M. David BORDES : seize voix

*Centre National de l'Action Sociale (C.N.A.S.)*

sur dix-sept bulletins :

Mme Françoise BUCHILLET : seize voix

*Délégué Défense*

sur dix-sept bulletins :

M. David BORDES : seize voix

*Conseil d'Ecole*

sur dix-sept bulletins

M. Fabrice PLANCHON : seize voix  
Mme Marie-Christine CHEMARIN : seize voix  
M. Jean-Pierre BERTRAND : seize voix  
Mme Nathalie BUCHILLET : seize voix

*Forêt communale : garants*

M. Pierre LAPRAY, M. Pierre-Louis PANAY, M. David BORDES

*Association Louise et Henri Cléret*

Mmes Françoise BUCHILLET et Marie-Claude RENAUD

*Commission CAL OPAC*

M. Emmanuel REY

Délégations au Maire

Le Maire expose au conseil municipal que des délégations peuvent être accordées au Maire.

M. le Maire propose que les décisions soient prises de façon démocratique avec consultation du

conseil municipal sauf pour les petits marchés et les référés.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 1 500 € HT et pour défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans le cas d'un référé.

#### Bureau de vote

Le Maire expose au conseil municipal qu'il doit définir le nombre de bureau de vote de la commune nouvelle LE ROUSSET-MARIZY.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de maintenir un bureau de vote et l'emplacement des panneaux électoraux dans chaque commune et dit que le bureau centralisateur sera celui de MARIZY, siège de la commune nouvelle.

#### Equipement informatique de la commune

Le Maire propose au conseil municipal d'équiper le secrétariat de mairie d'un ordinateur portable afin de simplifier le passage d'un bureau à l'autre. La réinstallation des logiciels (comptabilité, population et payes) et la fusion des données des deux communes seront réalisées par Berger Levrault. Trois devis sont présentés.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de retenir celui de CMFI de JONCY pour le matériel et Berger Levrault pour la réinstallation.

#### Questions diverses

##### *Mise en place de commissions*

Le Maire expose au conseil municipal que des conseillers souhaitent que des commissions soient mises en place.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de créer des commissions ainsi qu'il suit :

- Finances : Emmanuel REY, Sylviane BONNOT, Pierre LAPRAY, Vincent DUMOUX, Anne-Elisabeth BRUN, David BORDES, Fabrice PLANCHON
- 
- Voirie – Bâtiments : Jean-Pierre BERTRAND, Pierre LAPRAY, Pierre-Louis PANAY, Vincent DUMOUX, Nathalie BUCHILLET, Eric LE MEVEL
- 
- PLU : Emmanuel REY, Sylviane BONNOT, Jean-Pierre BERTRAND, Pierre LAPRAY, Pierre-Louis PANAY, Vincent DUMOUX, Marie-Claude RENAUD
- 
- Communication : Anne-Elisabeth BRUN, Françoise BUCHILLET, Nathalie BUCHILLET, Marie-Christine CHEMARIN, Fabrice PLANCHON, Mickaël SARRAZIN

#### *Cérémonie vœux du Maire*

Elle aura lieu :

LE ROUSSET le samedi 23 janvier 2016 à 11 heures

MARIZY le dimanche 24 janvier 2016 à 11 heures.

#### *Déneigement*

Pour LE ROUSSET, M. BERTRAND continue de réaliser ces travaux.

La séance est levée à 23 heures 35.